

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 9 novembre 2009 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet et Marc Truan, Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, secrétaire général
Stéphane Riem, Secrétaire général adjoint
- Excusé :**
- M. Christian Salzmänn, Conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009
 2. Communications du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications de la Mairie
 - 3.1 Plan de circulation communal : information
 - 3.2 Salle communale : information
 - 3.3 Marché campagnard : remerciements
 4. Approbation du budget 2010 :
 - Rapport de la commission des finances du 26 octobre 2010
 - 4.1 Vote de la délibération D31 approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2010.
 - 4.2 Vote de la délibération D32 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2010.
 5. Projet de délibération :
 - Rapport de la séance du groupe de travail « statuts du personnel communal »
 - 5.1 Délibération D33 approuvant le nouveau statut du personnel de la commune de Troinex et la nouvelle échelle des traitements.
 6. Propositions individuelles et questions
 - 6.1 Trous au chemin de Platon
 - 6.2 Plan de circulation communal : remarques et suites à donner au projet
-

Le président ouvre la séance et excuse M. Salzmann avant de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2009

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Plan de circulation communal : information

M. Magnenat revient sur les discussions qui ont eu lieu lors de la séance des commissions réunies qui a précédé et précise que la commission d'urbanisme se réunira la semaine prochaine pour prendre connaissance des résultats des premiers comptages routiers après la mise en place du plan de circulation. Il ajoute que la Mairie publiera sur le site internet communal un résumé des discussions de cette séance.

Communications de M. Yves Meynard, adjoint :

3.2 Salle communale : information

M. Meynard annonce que suite aux divers problèmes apparus avec les calculs d'ingénieur, le dossier suit normalement son cours et que l'affaire a été confiée à Maître Siegrist. Il précise que la Mairie se battra contre tout laisser-aller de la part de l'ingénieur. M. Kaiser revient sur le rapport de synthèse et indique que juridiquement la commune n'a aucun rapport avec le sous-traitant. M. Meynard précise toutefois que c'est l'assurance RC du sous-traitant qui entre en matière.

Communications de M. Paul Buclin, adjoint :

3.3 Marché campagnard : remerciements

M. Buclin remercie les personnes qui ont participé à la vente des légumes lors du dernier marché et passe la parole à Mme Bernardet. Cette dernière remercie également toutes les personnes présentes ce jour là et se félicite du grand choix de légumes fournis par l'union maraîchère. La recette de Fr. 571,90 sera reversée au Téléthon.

4. Approbation du budget 2010

M. Forestier donne lecture de son rapport (Annexe 1) qui n'appelle aucun commentaire.

4.1 Vote de la délibération approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2010.

Le Président met au vote la délibération suivante :

***D 31 - APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT
ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2010***

vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

vu le budget administratif pour l'année 2010 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 8'734'642.- aux charges et de Fr. 8'750'100.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 15'458.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 1'459'276.- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'443'818.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 15'458.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2010 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 9'920'000.- aux dépenses et de Fr. 238'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 9'682'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 1'459'276.- il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 8'222'724.-,

vu le rapport de la commission des finances du 26 octobre 2009,

sur proposition de la Mairie

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (15 voix)

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2010 pour un montant de Fr. 8'734'642.- aux charges et de Fr. 8'750'100.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 15'458.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2010 à 40 centimes.

4.2 Vote de la délibération approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2010.

Le Président met au vote la délibération suivante :

**D32 - TAUX DE DEGREVEMENT DE LA
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2010**

vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

le Conseil municipal

décide par 14 oui et 1 abstention (soc.)

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2010 à 100 %.

5. Projet de délibération :

5.1 Délibération D33 approuvant le nouveau statut du personnel de la commune de Troinex et la nouvelle échelle des traitements.

M. Kaiser donne lecture de son rapport qui n'appelle aucun commentaire.

Le Président met au vote la délibération suivante :

**D33 – APPROBATION DU NOUVEAU STATUT
DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE TROINEX
ET DE LA NOUVELLE ECHELLE DES TRAITEMENTS**

vu l'article 30, al. 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission ad hoc chargée de l'élaboration d'un nouveau statut du personnel communal et d'une nouvelle échelle des traitements,

sur proposition de la Mairie,

le Conseil municipal

décide par 13 oui et 2 abstentions (soc.)

1. *D'approuver le nouveau Statut du personnel communal et la nouvelle échelle des traitements tels que proposés par la commission ad hoc.*
2. *De fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.*

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Trous au chemin de Platon

M. Matringe demande s'il est prévu de faire quelque chose pour boucher les nombreux trous du chemin de Platon. M. Magnenat lui répond que des devis ont été demandés voici plusieurs semaines.

6.2 Plan de circulation communal : remarques et suites à donner au projet

M. Forestier souhaite remercier les personnes qui font des commentaires positifs et/ou constructifs sur le forum du site internet de la commune et regrette les commentaires à la limite des insultes de certains autres. Il constate que plusieurs points importants ressortent des messages dont un problème de sécurité qui s'est déplacé sur certains chemins. Il prend exemple du chemin Lullin et demande qu'une patrouilleuse soit mise en place le plus rapidement possible, quitte à placer un employé communal dans l'intervalle. M. Forestier remarque également que de nombreux commentaires font part d'un sentiment d'exclusion et d'avoir coupé le village en 2. Il propose de déplacer les fermetures afin de remédier à ce sentiment. M. Forestier souhaite également une plus grande communication au sujet de certains points étudiés en commission (ex. route de contournement) et sur les difficultés à propos des lenteurs rencontrées sur ce dossier entre la commune et les services cantonaux.

M. Magnenat revient sur le problème de la sécurité au chemin Lullin et précise qu'un employé de la mairie a effectué des comptages qui montrent que la surcharge de trafic est principalement due à un trafic local (plaques GE). Les chiffres plus précis du bureau CITEC permettront d'étudier le problème dans le détail. Concernant le déplacement des fermetures, M. Magnenat craint que si elles sont déplacées le rapport satisfait/insatisfait ne s'inverse et propose d'attendre la commission d'urbanisme de la semaine prochaine pour ouvrir ce débat.

Mme Hirsch abonde dans le sens de M. Forestier concernant la sécurité au chemin Lullin et est d'accord avec sa proposition de mise en place d'une patrouilleuse.

M. Meynard indique que le nécessaire sera fait rapidement.

M. Kaiser propose d'attendre la commission d'urbanisme avant d'ouvrir le débat mais est d'accord de prendre des mesures rapides concernant la sécurité. Il ajoute qu'il existe un problème avec le bus qui, bloqué dans la circulation, se voit parfois contraint de libérer une centaine d'élèves sur la route de Troinex. M. Meynard lui répond que la mairie étudiera cette problématique dans les plus brefs délais. Concernant la communication, il indique qu'un résumé des discussions de la séance des commissions réunies sera mis en ligne sur le site internet de la commune.

Mme Bernardet fait remarquer que le projet de route de contournement date de 2001 et que si nécessaire les doléances des troinésiens peuvent être envoyées au canton ou à la presse. M. Magnenat précise que le rapport Genève-Sud de 2004 avait été refusé par les communes concernées. S'en était suivi une proposition des communes en 2005-2006 que la DGM commence à prendre considération à présent. La condition sine qua non pour étudier une route de contournement était que des mesures de circulation internes soient prises.

M. Forestier remercie M. Magnenat pour son intervention et demande que cette information soit également rapidement disponible sur le site internet communal. M. Magnenat ajoute que certains habitants de la commune sont opposés au projet de la route de contournement et que le sujet n'est de loin pas clôt.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h10.

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le Secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal

Annexe 1**FINANCES****RAPPORT DE COMMISSION**

Séance du 26 octobre 2009

Présents : M. Marc Truan, Président
Mmes Deshayes, Hirsch-Aellen
MM. Forestier, Kaiser, Kroug, Lavorel, Menu, Pittet, Waeffler
membres de la Commission

MM. Magnenat, Maire
Buclin, Meynard, Adjoints
Niederhauser, Secrétaire général
Riem, Secrétaire général adjoint

La commission a étudié le projet de budget 2010 que lui a soumis la Mairie, lors de sa séance du 26 octobre dernier.

Préambule

Cette séance fait suite à celle du 5 octobre 2009, qui avait été souhaitée par la Mairie afin de définir quels choix politiques devraient, et pourraient, être faits si la situation financière de la Commune devait se péjorer, compte tenu de la crise financière en cours. Comme l'exercice n'avait pu être mené à bien lors de la première séance, le Président avait demandé que des propositions soient faites par les différents groupes politiques afin d'être débattues pendant cette dernière séance. Aucune proposition pour la préparation d'un budget de crise ne lui étant parvenue, ni à la Mairie, il considère dès lors que la commission va aborder le budget, point par point, comme à son habitude en situation normale.

Comptes de fonctionnement

A l'amorce des premières lignes du budget, la commission a relevé les montants prévus pour diverses festivités que la Mairie souhaitait, voire devait, organiser en 2010 (voyage du CM, inauguration de la nouvelle salle communale, réception de l'ACG, 20 ans de la bibliothèque, etc.). Ces montants, non négligeables additionnés, ont provoqué le débat sur la façon d'aborder le budget. Crise ou pas crise ? La prudence de la Mairie, les excédents des années précédentes (dus aux mauvaises prévisions du DF) et une année 2009 peut-être pas si mauvaise qu'attendu, nous ont fait convenir de ne pas faire de coupes systématiques, mais d'inscrire certains postes sur une liste « grise » et de nous réunir à nouveau vers le mois de mars pour faire un état de la situation, lorsque la Mairie disposera de plus d'informations chiffrées. La liste « grise » nous permettra alors d'agir rapidement sur certains postes et si cela ne s'avérait pas suffisant, nous prendrions des mesures plus radicales en général.

La commission a toutefois décidé de diminuer le montant attribué au poste de la bibliothèque de Chf 5'000.-, ce qui ne touchera pas son fonctionnement mais les festivités liées à son 20^{ème} anniversaire. Les autres postes n'ont pas été touchés.

Comptes d'investissements

Le poste dévolu au remplacement du véhicule des pompiers a déclenché différents commentaires, mais la nécessité, voire l'urgence du remplacement de ce véhicule a décidé les commissaires à ne pas le modifier.

Le poste du tennis (réfection des courts notamment) a aussi été l'objet d'un débat nourri, et il s'est avéré que la réfection de 3 des 4 courts devenait urgente pour des raisons de sécurité des usagés notamment. La commission a accepté d'amender le projet de plan des investissements en ajoutant une ligne de Chf 200'000 à cet effet.

Il n'y a pas eu d'autres remarques d'importance.

Votes

Taux du centime additionnel pour 2010 :

le niveau du centime est maintenu à 40 à l'unanimité.

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle pour 2010 :

le taux de dégrèvement est maintenu à 100% avec 6 voix pour et deux abstentions (groupe socialiste).

Projet de budget des comptes de fonctionnement :

Le projet de budget des comptes de fonctionnement 2010, amendé de la diminution de Chf 5'000 citée plus haut, montrant les chiffres suivants :

Revenus :	Fr.	8'750'100.-	
Charges :	Fr.	<u>8'734'642.-</u>	
	Excédent de revenus :	Fr.	15'458.-

est accepté à l'unanimité.

Le projet de plan des investissements pour 2010 est accepté à l'unanimité.

En conséquence, les membres de la commission des finances vous recommandent d'accepter les objets proposés au vote ce soir.

Troinex, le 30 octobre 2009

Alain Forestier
Rapporteur

GROUPE DE TRAVAIL
"STATUTS DU PERSONNEL COMMUNAL"

RAPPORT

des séances des 14 janvier, 16 mars, 11 mai, 16 juin et 21 septembre 2009.

Participants: Madame Béatrice HIRSCH
Messieurs Alain FORESTIER, Dominique KROUG et Jean-Louis KAISER,
membres du groupe de travail
Messieurs Yves MEYNARD et Paul BUCLIN, adjoints
Monsieur Olivier NIEDERHAUSER, secrétaire communal

Expert invité: Maître Stéphane GRODECKI, avocat

Excusé: Monsieur Jacques MAGNENAT, Maire

Chers Collègues,

Sur proposition de la Mairie, le Conseil municipal a décidé l'étude de nouveaux statuts du personnel communal.

Pour ce faire, la Mairie a mandaté Me Stéphane GRODECKI, avocat spécialisé dans le droit administratif, pour nous conseiller dans l'élaboration de nouveaux statuts.

Il est rappelé brièvement, ci-après, les raisons pour lesquelles de nouveaux statuts sont souhaitables:

- La Commune ne possède pas de statuts et applique ceux de la Ville de Genève, qui ne sont pas adaptés à une petite commune comme la nôtre (procédures trop lourdes, problèmes de hiérarchie, etc.);
- Les conditions d'engagement et de fin des rapports de service doivent être simplifiées;
- Les conditions de rémunération et l'échelle des traitements doivent être revus.

Sur ces bases, le groupe de travail s'est livré à une refonte complète des statuts du personnel communal. Des consultations ont été opérées, concernant le projet de nouveaux statuts, auprès du Service de Surveillance des communes, de la CAP (Caisse de retraite du personnel), ainsi qu'auprès du personnel communal. La plupart des remarques ont été prises en considération dans le dernier projet.

Celui-ci a donc été examiné, article par article, par le groupe de travail et reprend, notamment, les principes suivants:

- soumission au droit public;

- rémunération selon une nouvelle échelle de traitements;
- application des nouvelles règles concernant le traitement, dès l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, mais garantie que le traitement des employés ne pourra subir de baisse par l'application des nouvelles règles.

Un projet définitif a également été présenté à tous les Conseillers municipaux lors d'une séance des Commissions réunies le 28 octobre 2009. Diverses propositions de modifications ont été présentées et ont fait l'objet d'une discussion nourrie.

Par moment, l'approche philosophique supplanta les problèmes juridiques purs. L'argent doit-il être le seul moteur de la performance? La tentation égalitariste doit-elle faire oublier la nécessité de récompenser raisonnablement ceux qui font l'effort de devenir meilleurs?

Puis, de retour aux réalités des statuts, la discussion s'enlisa. A l'issue de celle-ci, deux virgules ont été insérées et un adjectif qualificatif déplacé.

Le groupe de travail vous soumet ainsi un projet définitif de nouveaux statuts, techniquement adaptés à notre Commune et conformes aux exigences du droit public, en vue d'être adoptés par le Conseil municipal en 2009, pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Le rapporteur

Jean-Louis KAISER